



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

12/09/2024

Date d'affichage

13/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. SANCHEZ Laurent

Procuration(s) :

M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MOUSSU-RIZAN Renée

Etai(ent) absent(s) :

M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) excusé(s) :

M. JUNQUET Fabien, M. MIMIN Matthieu, M. PEDROSA Raphaël, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 51

Objet : Convention de mise à disposition d'armoires électriques à la commune d'Oloron Sainte-Marie

La Commune est propriétaire de 7 armoires électriques permettant de desservir les installations foraines lors des fêtes annuelles qui ont lieu chaque année au mois d'août.

La commune d'Oloron Sainte-Marie souhaiterait que la commune de Nay puisse lui mettre à disposition ces équipements dans le cadre des fêtes de la Saint-Grat qui auront lieu au mois d'octobre prochain.

Il est proposé de mettre ces équipements gratuitement à disposition de la Commune d'Oloron Sainte-Marie selon les termes de la convention présentée.

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine, travaux, urbanisme et voirie du 9 septembre 2024,

CECI ETANT EXPOSE

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 064-216404178-20240918-D_2024_051-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'autoriser la mise à disposition de 7 armoires électriques à la Commune d'Oloron Sainte marie, à titre gracieux.

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA